

Fiche 1 : Quelle est l'offre en mode d'accueil en Meurthe-et-Moselle ?

En 2020, la Meurthe-et-Moselle présente un taux de couverture en modes d'accueil de 58,4 places pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2020.

Les enfants peuvent être accueillis dans des structures collectives ou dans un contexte familial.

L'accueil collectif

Il comprend des crèches collectives, des haltes-garderies, des multi-accueils, des maisons de la petite enfance et des jardins d'enfants. Les locaux sont spécifiquement aménagés et adaptés pour les enfants âgés de 2 mois jusqu'à leur 6^{ème} anniversaire.

Du personnel qualifié assure l'accueil des enfants. Les établissements bénéficient tous d'un agrément des services de protection maternel et infantile du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle. Ils sont soumis à une réglementation en ce qui concerne les conditions d'accueil (encadrement du personnel, qualification, taux d'encadrement des enfants...).



En 2021

4 096 places sont réparties dans :

- 117 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) éligibles à la prestation de service unique (PSU) couvrant l'ensemble du département de Meurthe-et-Moselle pour 3 896 places offertes.

- 20 micro-crèches éligibles à la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) pour 200 places.

L'accueil individuel

Les enfants sont accueillis au domicile d'un assistant maternel agréé. C'est un professionnel de la petite enfance, formé et agréé par les services de protection maternelle et infantile du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

Le parent peut être l'employeur directement de l'assistant maternel agréé ou faire le choix de passer par une «crèche familiale».

Les maisons d'assistants maternels regroupent plusieurs assistants maternels dans un même lieu en dehors du domicile du professionnel.

En 2021

13 052 places d'accueil sont proposées par 4 125 assistants maternels agréées ;
169 places d'accueil réparties dans **16 maisons d'assistants maternels (MAM)**.

• La garde d'enfants à domicile

L'enfant est gardé à son domicile par une personne employée directement par les parents ou par un organisme de prestation de service agréé.

